





Nadine Homo Principale du collège François Truffaut

aux

Parents et élèves de 3^{ème}

Chef-Boutonne, le 5 février 2021

Collège François Truffaut Chef-Boutonne

Nadine Homo Principale

Affaire suivie par : Isabelle Navailles Secrétaire

Téléphone
05 49 29 80 60
Télécopie
05 49 29 72 94
Courriel
Ce.0790014I@
@ac-poitiers.fr
Adresse postale
18, avenue de
l'Hôtel de Ville
B.P.20011
79110 ChefBoutonne

Objet : orientation post-troisième.

Nous entrons dans la phase provisoire d'orientation.

Vous allez devoir saisir par internet les intentions provisoires de votre enfant pour la rentrée 2021 : 2^{nde} générale et technologique ou 2^{nde} professionnelle ou 1^{ère} année de CAP.

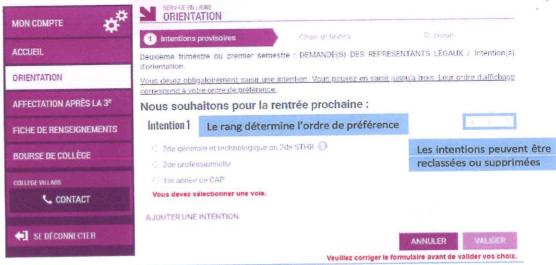
Le site est accessible sur le Portail Scolarité Services au moyen de votre compte EduConnect : https://teleservices.ac-poitiers.fr. Les identifiants vous ont été transmis par voie postale en début d'année. En cas de perte, nous vous les réinitialiserons au retour des vacances.

Un seul des deux représentants légaux peut effectuer la saisie des intentions. Les intentions saisies sont en consultation par l'autre représentant légal. (En cas de souhait de modification, le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie doit se rapprocher du représentant qui a saisi les intentions. En cas de désaccord, il contacte la cheffe d'établissement.). Cette disposition n'est pas de notre fait.

Attention, le compte élève ne permet que de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.

Calendrier et procédure :

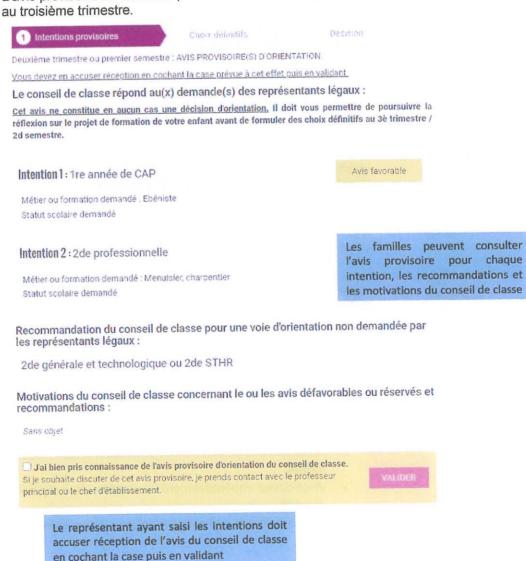
- 1. A partir du 8 février, vous pouvez saisir les intentions provisoires.
- Vous pouvez saisir jusqu'à 3 intentions.
- > Le rang détermine l'ordre de préférence.
- Les intentions peuvent être reclassées, supprimées, modifiées jusqu'au 9 mars inclus.
- Vous devez impérativement les valider. Un e-mail de confirmation vous sera envoyé.
- Un mail récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux.



 Après le conseil de classe du deuxième trimestre, vous prenez connaissance de l'avis provisoire du conseil de classe et vous accusez réception.

Seul le représentant ayant fait la saisie des intentions peut accuser réception de l'avis du conseil de classe.

L'avis provisoire ne constitue pas une décision d'orientation. Les choix définitifs se font au troisième trimestre.



Nous vous proposons quatre journées de permanence pour vous accompagner dans la procédure en cas de difficultés : Mardi 23 février/Jeudi 25 février/Mardi 02 mars/Jeudi 4 mars. Les rendez-vous sont à prendre auprès du secrétariat.

Une réunion d'information sur l'orientation est programmée **jeudi 25 février à 18h00**. En raison du contexte sanitaire, elle se tiendra en distanciel par visio-conférence ; je vous adresserai l'invitation le mardi 23/02.

Les parents qui ne pourront pas y assister pourront prendre rendez-vous avec le professeur principal de leur enfant ou avec Mme Nonnet.

Vous avez sur le site du collège, dans la rubrique orientation, un diaporama que Mme Nonnet a élaboré.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.



